



Terres agricoles À SAUVER D'URGENCE !

L'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) en fait vraiment le minimum !

La loi du Grand Paris impose une zone de protection naturelle, agricole et forestière comprenant « au moins 2 300 hectares de terres consacrées à l'activité agricole ». Pourtant, à coup de mépris, d'erreurs plus ou moins délibérées, d'accommodements avec la loi, l'EPPS et la Société du Grand Paris (SGP) mettent en péril la pérennité de l'activité agricole.

Europe Ecologie Les Verts et les représentants élus des habitants du Plateau de Saclay comme de nombreuses communes comme Palaiseau, Orsay et Guyancourt, les Communautés d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) et de St Quentin en Yvelines (CASQY), le Conseil Général de l'Essonne et le Conseil Régional ont émis un avis défavorable sur le projet de l'EPPS.

Mépris

- pour le patient travail accompli par la CAPS en concertation avec tous les acteurs (agriculteurs, associations environnementales, chercheurs, usagers et habitants du Plateau) et qui a abouti à la carte votée à l'unanimité en juin 2008 par les Conseillers communautaires, validée par le Schéma Directeur Régional. Pourquoi ne pas l'avoir reprise telle quelle ?
- pour les projets des collectivités du Plateau :
 - véritable agression à l'encontre de Guyancourt : la commune a solennellement voté le maintien de la vocation agricole de 60 hectares (ha) occupés précédemment par un établissement de recherche agronomique
- pour les agriculteurs, le morcellement des parcelles par la création de nouvelles voies crée des délaissés et compromet l'activité agricole.

Erreurs

- urbanisation supplémentaire d'environ 15 ha à Buc (la minière) réalisée sur des terres cultivées

- zone urbanisable de 8 ha à Villiers le Bâcle paradoxalement transformée en espace agricole
- zone agricole transformée en zone urbanisable de 5,7 ha à Gif-sur-Yvette et de 14 ha à Saclay
- zone boisée et parc urbain définis comme agricoles à Palaiseau.

Accommodements

- inclusion d'espaces dont des terrains en site classé qui sont hors Plateau et hors Opération d'Intérêt Nationale (OIN) à Bièvres et aussi à Palaiseau
- confusion entretenue entre "espaces agricoles" et espaces réellement cultivables. l'EPPS parle de terres consacrées à l'activité agricole, nous préférons de Surfaces Agricoles Utiles c'est-à-dire de terres cultivées
- lancement d'opérations d'aménagement avant toute délimitation de la zone de protection : définition de Zones d'Aménagement Différé (ZAD) et projets de ZAC (Quartier Ouest Polytechnique (QOX) et Moulon).



Sanctuarisons la terre nouricière !

Depuis 20 ans, un millier d'hectares agricoles a déjà été sacrifié sur le Plateau, pourtant considéré comme abritant les meilleures terres de la région, voire du pays. Aurions-nous trop de terres cultivées en Ile-de-France ?

L'autonomie alimentaire de la région est de... 2 jours ! Après la casse de l'industrie, voulons-nous la casse de notre agriculture ?

350 ha par an disparaissent dans le département de l'Essonne, 60 000 sur l'ensemble du territoire national. Dans un monde où la lutte pour les terres cultivables et la sécurité alimentaire prend un tour aigu, voire menaçant, tout cela est-il bien raisonnable et durable ? La menace pèse également sur d'autres départements en Ile de France.

Ce projet de délimitation

- traduit l'obstination à urbaniser là où c'est le moins cher et le plus simple, là où les habitants et les usagers du Plateau sont pris pour quantité négligeable, au détriment d'une agriculture nourricière, viable, productive, de proximité, tout particulièrement en milieu fortement urbanisé
- compromet la pérennité de l'agriculture et son évolution souhaitable vers des modes plus respectueux de l'environnement,

à un moment où les fermes entament une conversion vers les circuits courts et le Bio

- menace directement des espaces ouverts et leur rôle dans le maintien de la biodiversité
- détériore le paysage qu'aucun apprenti sorcier ne reconstituera avec sa "géographie amplifiée"
- porte atteinte au réseau hydraulique et aux zones humides qui constituent une richesse historique du Plateau
- risque d'accroître les inondations dans les vallées
- sacrifie encore des terres alors qu'il y a des milliers de mètres carrés de bureaux disponibles dans la zone voisine de Courtaboeuf. Doit-on vraiment gaspiller ces milliards d'euros publics alors que la crise s'aggrave ?

Et tout cela pourquoi ?

- pour la transplantation d'établissements qui n'ont pas tous demandé à venir
- pour le transfert de salariés sans création d'emploi
- pour le développement d'activités mal maîtrisées (nanotechnologies ...).

Ce que nous voulons :

- la reconnaissance de l'agriculture comme activité économique à part entière
 - la garantie de ses conditions d'existence et d'évolution
 - le maintien d'une continuité écologique et agricole
- la conservation et la restauration du réseau hydraulique du Plateau
- la préservation des zones naturelles limitrophes pour une trame verte
 - le développement harmonieux et concerté de la région
 - le respect de la volonté des élus et des populations concernés

Il a fallu batailler ferme pour que la loi consacre l'exigence minimale d'au moins 2300 ha, ce n'est pas maintenant qu'on va laisser faire !

Participez nombreux à l'enquête publique !
ENSEMBLE ELUS ET USAGERS DU PLATEAU,
REALISONS LE PLATEAU QUE NOUS VOULONS !

Contact : Fabienne Elbaz, EELV local, fe.eelv@gmail.com - Pour retrouver en ligne infos, carte EPPS, modalité de participation à l'enquête publique, etc, rendez-vous sur www.lesverts91.fr.